

ÉVÊCHÉ

DE QUIMPER

ET DE LÉON



ÉTAT DES ÉCOLES LIBRES

Quimper, le 31 Octobre 1903.

M

Je vous prie de vouloir bien répondre, dans le plus bref délai possible, aux questions suivantes, dont j'ai besoin pour la confection de l'Ordo diocésain.

Paroisse de Huelgoat.

École libre de Garçons.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de garçons ?

R. Non - Un y en a jamais eu.

2° Par qui est-elle tenue ?

R. _____

Et combien a-t-elle de maîtres ?

R. _____

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. _____

Et combien de pensionnaires ?

R. _____

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. _____

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. _____



Paroisse de Huelgoat

École libre de Filles.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de filles ?

R. Oui, ancienne école libre des Sœurs

2° Par qui est-elle tenue ?

R. Elle est tenue par une institutrice laïque

Et combien a-t-elle de maîtresses ?

R. Deux : M^{lle} Audren et Lefuerm.

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. 48

Et combien de pensionnaires ?

R. 15 - on attend deux ou trois autres

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. A une société civile

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. L'école est au compte du Curé, depuis l'expulsion des Religieuses.

École communale de filles.

5° L'École communale est-elle encore tenue par des Religieuses ?

R. L'école communale n'a jamais été tenue par des Religieuses.

Sinon, à quelle date a eu lieu la laïcisation ?

R. _____

Personnel congréganiste.

6° En dehors des écoles, reste-t-il des Religieuses occupées aux œuvres paroissiales ?

R. Oui - L'hospice, qui est un hospice privé, est tenu par trois Religieuses.

Quel en est le nombre ?

R. _____

A quelle congrégation appartiennent-elles ?

R. A la Congrégation des Filles du St Esprit

Veillez bien, M _____, répondre sur cette feuille, et la retourner immédiatement à l'Evêché.

Votre tout dévoué en N.-S.,

† FRANÇOIS-VIRGILE,

Evêque de Quimper & de Léon.

Huelgoat, 6 Oct 1903

J. Lhermi-Siegeon,
Curé Doyen

Nota: M^{lle} Religieuse - Fille du St Esprit, est institutrice d'enfants de M.
Jullien, notaire - M^{lle} Mary - alors à l'hospice